

# DANGER 5G



**Du 3 avril au 5 mai 2022.**

## SOMMAIRE

- 1) **03/04/2022 : 5G – augmentation énorme de la pollution électromagnétique ..... 1**
- 2) **02/05/2022 : Pétition : pas de 5G à Lestrem (Pas-de-Calais) ..... 2**
- 3) **05/05/2022 : Châteaulin. Une antenne 5G de 26 mètres de haut ? Les habitants de la rue Coatigoff disent non ! ..... 3**

### **1) 03/04/2022 : 5G – augmentation énorme de la pollution électromagnétique**

**Le jeu. 21 avr. 2022 à 11:18, collectif pontpean a écrit :**

Il devient très compliqué d'attribuer l'augmentation des champs aux seules fréquences de la 5g qui se répartissent sur des bandes "anciennes fréquences" et nouvelles fréquences (3.4-3.7Ghz)

L'augmentation des champs peut aussi provenir des 3 et 4G

Je peux vous faire suivre une réponse officielle de Rennes Métropole qui dit que les mesures de la 5g sont tellement faibles qu'elles s'apparentent au bruit de fond

Après la mesure sur le terrain à la vie dure... Le niveau est en augmentation plus que significative

Alors qu' en pensez-vous ?

Faut-il encore continuer à faire confiance à l'ANFR qui ne respecte même pas la hauteur d'implantation des capteurs officiels et son protocole de mesure.

Merci

**Réponse de Patrice Goyaud, de Robin des Toits**

Dans les villes, la 5G "cœur" et celle en partage de bande s'ajoutent aux autres 2,3,4G, donc c'est logique que l'électrosmog augmente.

La 5G en partage de bande a des puissances d'émissions semblables à celles de la 4G aux mêmes fréquences.

Par contre la 5G cœur émet à des puissances 10 à 50 fois supérieures à la 4G, et en plus, s'ajoute l'effet stroboscopique de ses faisceaux orientables.

Pire, ce balayage à 50 Hz rend sans doute difficile la détection de cette 5G par certains appareils de mesure bon marché.

## **2) 02/05/2022 : Pétition : pas de 5G à Lestrem (Pas-de-Calais)**

C'est important de se rendre compte de l'évolution de notre société avec la volonté d'implanter les antennes 5G criminelles. Il y a en perspective la numérisation de la société, c'est à dire la course à la robotisation du monde, ce qui signifierait la fin du rôle de l'Humain. Tout ceci se fait en accord avec les gouvernements en place ; cela a été très nettement facilité au début du premier confinement puisque , grâce à la première loi d'urgence et une ordonnance en date du 25 mars 2020, les opérateurs ont eu toute facilité pour implanter les antennes ... et ne se sont pas privés.

Pour signer sur le site leslignesbougent :

<https://www.leslignesbougent.org/petitions/non-au-projet-d-implantation-d-une-antenne-relais-a-lestrem-pas-de-calais-7715/>

### **UN DEPLOIEMENT CRIMINEL**

Un projet d'antenne est en cours de réalisation à Lestrem, très proche d'habitations. Le planning de construction donne la date du 9 mai.

**La 5G, c'est le progrès ? En fait, c'est :**

- Une technologie imposée et déployée à marche forcée, sans analyse et débat sur sa véritable utilité et ses conséquences
- Un risque de santé ; cancer, tumeur au cerveau, Alzheimer, perte de mémoire, EHS (ElectroHyperSensibilité) ...
- Un impact sur le vivant : végétal, animal (insectes, oiseaux ...) et humain
- L'abattage de nombreux arbres
- Une consommation d'énergie trois fois plus importante
- Une dévalorisation du patrimoine
- Beaucoup d'antennes : des hautes et des petites cachées tous les 100 m
- plus de 400 000 satellites autour de la terre pour alimenter les antennes
- L'internet des objets dans les maisons

- Une possibilité d'opération à distance sans contact humain. Un avantage pour qui ?
- Une surveillance et un espionnage grandissants pour une «sécurité globale », notamment avec la reconnaissance faciale ... et les puces RFID, comme chez les Suédois
- Le remplacement progressif des humains par des robots ; par exemple chez Amazon, ou en agriculture, ou en Chine dans les restaurants ...

### **Le bien-être des habitants doit passer avant les profits de certains**

- Nous réclamons un temps de concertation **AVEC** les habitants de la commune.
- Nous demandons une étude gratuite du niveau des ondes électromagnétiques du fait de la proximité de l'antenne existante avec les domiciles, même si on peut douter fortement de l'indépendance de l'ANFR ! Il faut rappeler que les normes actuelles en France ne sont absolument pas protectrices et remontent à ... 2002 !

**Nous demandons la non installation de l'antenne 5G à Lestrem**

**IL Y A URGENCE À AGIR - MOBILISONS NOUS EN SIGNANT CETTE PETITION.**

**Partagez cette pétition autour de vous pour qu'elle ait un impact important.**

**Pour nous contacter :**

[d.zegers@outlook.com](mailto:d.zegers@outlook.com)

**06 28 95 66 00**

Vous pouvez nous contacter si vous avez connaissance, près de chez vous, d'antenne 5G ; ou de projet d'implantation d'antennes 5G.

### **3) 05/05/2022 : Châteaulin. Une antenne 5G de 26 mètres de haut ? Les habitants de la rue Coatigoff disent non !**

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/chateaulin-29150/chateaulin-une-antenne-5g-de-26-metres-de-haut-les-habitants-de-la-rue-coatigoff-disent-non-fe22b1d8-cc7b-11ec-a718-576c3d08e8d9>



Les riverains de la rue Coatigoff, réunis à quelques mètres du site d'implantation de la future antenne relais Free Mobile de 26 mètres de haut. | OUEST-FRANCE

*Panneau d'information installé sur un terrain privé non visible depuis la voie publique ...  
Nous sommes victimes de la loi Elan votée par le gouvernement Macron.*

Cette antenne fera 26 mètres de haut et sera installée à 10 mètres des propriétés. Les riverains s'opposent à cette implantation.

Je suis choqué : me voici dans mon jardin, qui se situe en contrebas du lieu d'implantation de la future antenne relais 5G, de l'opérateur Free. Cette antenne fera **26 mètres de hauteur et sera à 10 mètres de ma propriété**. Constate, dépité, un habitant de la rue Coatigoff, avant de raconter comment il a pris connaissance de ce projet, par hasard : Un soir mon voisin, en allant déposer des déchets au fond de son jardin, a aperçu un panneau de déclaration...

**Pétition** : → <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-l-antenne-free-%C3%A0-la-gare-de-ch%C3%A2teaulin>

**journal « le Télégramme »**

<https://www.letelegramme.fr/finistere/chateaulin/a-chateaulin-ils-decouvrent-par-hasard-qu-une-antenne-de-26-metres-de-haut-va-etre-construite-juste-en-face-de-chez-eux-21-04-2022-12996418.php>



Le projet prévoit l'implantation de l'antenne relais au bout du chemin, sur le plateau de l'ancien dépôt de locomotives à Châteaulin, à seulement quelques mètres des habitations. Les riverains de la rue Coatigoff n'en veulent pas. (Le Télégramme/Laura Baudier)

« C'est beaucoup d'incompréhensions et pas mal d'inquiétudes », lance Éric Fresné, riverain de la rue Coatigoff, à Châteaulin. Samedi 16 avril, c'est en allant mettre des déchets dans son compost que son regard est attiré par un panneau adossé à l'ancien entrepôt de locomotives du Réseau Breton. Dorénavant propriété de la SNCF. Il découvre alors que c'est une autorisation de travaux délivrée par la mairie et autorisant l'implantation d'une antenne relais Free de près de 26 mètres de haut sur le plateau de l'ancien dépôt de locomotives.

**Des riverains inquiets**

Les habitations sont près. Très près. « L'antenne serait située à 35 mètres des habitations les plus proches », indique Éric Fresné, dont le jardin donne directement sur l'emprise du site de la SNCF. La demande des riverains est donc claire : « Que ça ne s'implante pas ».

Les inquiétudes sont essentiellement liées aux ondes électromagnétiques : « La nocivité des ondes inquiète beaucoup les gens », expliquent Éric et Valérie Fresné. L'aspect esthétique engendre, lui aussi des inquiétudes : « Notre salon de jardin est au pied de l'antenne ! » lance un autre riverain dont le jardin se situe à dix mètres environ du lieu prévu pour l'implantation de l'antenne. « Si un jour on veut vendre notre maison, qui ira acheter une maison avec une antenne de 30 mètres en face ? ! », s'interroge Valérie.

## « Ce n'était pas possible de s'opposer aux travaux »

Si la mairie a bien délivré l'autorisation de travaux, Gaëlle Nicolas, maire de Châteaulin, explique qu'elle n'a pas eu le choix : « En matière d'urbanisme, nos pouvoirs sont assez limités, malheureusement. On a examiné la question au regard de la réglementation en vigueur, mais on n'a pas d'arguments juridiques pour s'opposer à ce type de projets qui sont soutenus par la loi. Ce n'était pas possible de s'opposer aux travaux. Il y a quelques mois, un autre opérateur voulait s'installer sur un terrain qui appartenait à la mairie, on a refusé. Sur les propriétés communales, on a la main, on dit non. Mais sur un terrain privé, on ne peut pas faire grand-chose... Les maires n'ont pas la mainmise sur tout. On avait demandé aux opérateurs de se regrouper pour ne pas voir fleurir une antenne rive gauche, une antenne rive droite. Je comprends la réaction des riverains. D'un côté on engage de l'argent pour la préservation des paysages, du cadre de vie, etc. Et de l'autre, les paysages sont sacrément dégradés par les antennes... »